

# La Chapelle Saint-Mesmin : une « école » coranique, c'est une « école » des Khmers rouges, par Jeanlg75

écrit par Jeanlg75 | 11 septembre 2014



- ✘ Le mot « école » ne convient pas pour qualifier les « écoles » coraniques.

Créer son école privée est possible en France. Il y a, certes, les conditions sécuritaires et sanitaires mais surtout **le respect absolu du décret du 11 juillet 2006 (Art L442-3 Code de l'Éducation) : le respect du socle commun des connaissances et des compétences.**

**L'école Coranique est un oxymore et c'est le terme « Centre de conditionnement coranique » qui correspond le mieux aux méthodes d'apprentissage d'un seul livre : le coran.**

Tout le monde, en France, peut créer son école privée à la condition, en plus de l'aspect sécurité et sanitaire, de respecter l'Article L 442-3 du code de l'éducation qui défend la liberté pédagogique mais dans le respect d'un tronc commun d'éducation obligatoire à toutes les écoles de France publiques ou privées.

<http://cache.media.education.gouv.fr/file/51/3/3513.pdf>

Qu'impose cette loi ?

L'élève doit maîtriser un « indispensable » scolaire en fin de scolarité. **Voyons le contenu de ce socle que les centres de conditionnement de « futur » musulman ne dispensent pas :**

– **maîtrise de la langue française :** les cours sont en langue française ou Arabe mais aucune grammaire ni orthographe et encore moins l'étude de textes littéraires français.

– **Principaux éléments de la culture scientifique :** comme le coran affirme que tout est créé par Allah, l'objectif des musulman enseignants n'est pas de « faire comprendre et de décrire le monde réel », encore moins de permettre aux élèves de faire la distinction entre « faits et hypothèse vérifiables d'une part et opinion et croyance d'autre part ». Donc exit l'existence de l'ADN et l'évolution des espèces. Leur programme tient en une seule phrase : seule le coran dit la vérité universelle !

–**Culture humaniste,**

Là on touche leur sacré, je dirai même que c'est antinomique avec le bouquin, le coran, seul livre autorisé dans les « écoles coranique » je le rappelle. Aucun repère historique n'est enseigné ou alors ils expliqueront, aux élèves, que Charles Martel était un islamophobe notoire qui s'est énervé trop vite contre les musulmans à Poitiers en 732 ! En résumé l'objectif de la culture humaniste est de développer la vie culturelle personnelle de chaque élève. Les Centres coraniques produisent exactement l'inverse : une vie d'inculture uniquement basée sur l'adoration et la soumission à leur dieu ; On est loin du savoir pour comprendre !

– **Compétences sociale et civiques :** normalement l'objectif de ce socle commun doit permettre aux élèves de se construire des valeurs qui leur permettront de « savoir vivre ensemble ». C'est le socle même de la civilisation Occidentale. Apprentissage du respect des lois du pays, connaissance de ses devoirs et de ses droits et surtout les usages sociaux de la France (us et coutumes). Effectivement, les élèves des centres de conditionnement coranique apprennent que le port du voile islamique, est la marque du respect absolu au coran et que la compétence sociale se résume à « moi musulmane, je me distingue des « infidèles » en toute circonstance et des lois locales tout en connaissant parfaitement mes droits mais ignorant totalement mes

devoirs envers la pays d'accueil ou mon pays par droit du sol.

**En résumé qu'un Maire accepte l'étude même de l'ouverture d'une « école coranique » c'est accepter l'idée même que ce centre d'endoctrinement soit appelé école !** Les enseignants n'ont aucun diplôme reconnu en France, sont majoritairement des imams étrangers à la culture françaises et occidentales. Les femmes voilées sont également de bonnes recrues, comme enseignantes pour s'occuper des petites filles ou des filles pubères (en âge d'être mariées selon les lois du coran).

Il n'existe pas « d'école » coranique mais uniquement des centres de conditionnement au dogme du coran. Vous avez un exemple historique : les « écoles Khmers Rouges » de Pol Pot » qui conditionnaient les enfants, les adolescents et les adultes aux dogme du communisme. Le seul diplôme reconnu par Pol Pot était de connaître le livre rouge par cœur et de savoir démasquer les opposants, les torturer et les tuer.

Accepter l'ouverture de tels lieux, pour des raisons seules de sécurité, c'est accepter que des enfants deviennent des asociaux et donc des dangers pour les Français. Accepter la violation de l'article L 442-3 du code de l'éducation, c'est accepter, pour un Maire, que les français puissent, eux aussi, violer les décrets que ce soit sur le fisc ou simplement les décret communaux...

**Jeanlg75**